



Gouvernement du Canada
Ministère des Communications

Government of Canada
Department of Communications

RAPPORT ANNUEL - (1982 - 1983)

REPRÉSENTATION ET PARTICIPATION DES AUTOCHTONES

Présenté au
Secrétariat du Conseil du Trésor
le 31 mars 1983

TABLE DES MATIÈRES

I. RAPPORT D'ÉTAPE

1. Liste des barrières et des problèmes.
2. Nombre d'autochtones portés à l'effectif durant l'année 1982-1983.
3. Postes identifiés exigeant une expérience de travail avec les autochtones et une solide connaissance de leur culture.
4. Représentation des employés autochtones autodésignés.
5. Représentation, par catégorie professionnelle, des autochtones autodésignés employés pendant une période indéterminée.
6. Rapport descriptif.

II. PLANS D'ACTION POUR 1983-1984

1. Objectifs numériques concernant l'accroissement de la représentation des autochtones.
2. Activités prévues en 1983-1984.

I

RAPPORT D'ÉTAPE

1. Obstacles et difficultés

Le Ministère ne semble poser aucun obstacle préjudiciable aux autochtones qui sont fonctionnaires ou qui postulent un emploi dans la Fonction publique fédérale.

Les agents du personnel ont reçu la consigne de communiquer avec la coordonnatrice des programmes d'égalité d'accès à l'emploi afin de trouver une solution dans les situations (classification ou recrutement) où l'on semble établir des obstacles au détriment des autochtones.

2-NOMBRE D'AUTOCHTONES PORTÉS A L'EFFECTIF
(PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER 1982 AU 31 MARS 1983)

(a) Numéro du poste	(b) Groupe et niveau	(c) Lieu de travail	(d) Teneur auto- chtone (oui ou non)	(e) Participation des associations autochtones au processus de sélection (oui ou non)	(f) Présentation par la CFP ou la CEIC (oui ou non)	(g) Ce poste était prévu pour 1982-83 (oui ou non)
Étudiant d'été	Étudiant (génie)	Ottawa	non	non	oui	non
Voir rapport descriptif - ententes contractuelles						

3- POSTES IDENTIFIÉS EN DATE DU 31 MARS 1983
NÉCESSITANT UNE EXPERIENCE DE TRAVAIL AVEC LES AUTOCHTONES ET UNE
SOLIDE CONNAISSANCE DE LEUR CULTURE

Numéro du poste	Groupe et niveau	Lieu de travail	Année d'identification du poste	Énoncé des qualités		
				Essentielles	Cotées	Souhaitables
CRO-5600	PM-2	Winnipeg	1980	X		
PRO-4470	PM-4	Winnipeg	1982			X
CRO-2628	EL-2	Yellowknife	1983			X
SPP-5422	PM-5	Ottawa	1983			X

4- REPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS AUTOCHTONES AUTODÉSIGNÉS PAR GROUPE ET NIVEAU,
PAR LIEU DE TRAVAIL, PAR MODALITÉ D'EMPLOI ET PAR SEXE EN DATE DU 31 MARS 1982

	GROUPE ET NIVEAU	LIEU DE TRAVAIL	SEXE		
			HOMME	FEMME	
GROUPE A INDÉTERMINÉE	PM-2	Winnipeg, Manitoba		X	
	EL-2	Yellowknife T.N.W.	X		
	EL-4	Charlottetown, I.P.E.	X		
				<u>3</u>	TOTAL INDÉTERMINÉE
GROUPE B DÉTERMINÉE					
					TOTAL DÉTERMINÉE
GROUPE C *AUTRES (SPÉCIFIER)					
					TOTAL AUTRES

* "Autres" représente les autres modalités d'emploi, par exemple, PRAS, CAP, détachement, prêt, programme d'été axé sur la carrière, Programme d'échange, les programmes spéciaux des ministères tels que NIP et IIRD, et doivent être spécifiés. Les emplois donnés à contrat ne font pas partie de ce groupe.

5- REPRÉSENTATION, PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, DES AUTOCHTONES AUTODÉSIGNÉS EMPLOYÉS PENDANT UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE EN DATE DU 31 MARS 1983

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	NOMBRE D'EMPLOYÉS AUTOCHTONES	NOMBRE TOTAL D'AUTOCHTONES EMPLOYÉS POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE	POURCENTAGE D'EMPLOYÉS AUTOCHTONES PAR CATÉGORIE
Catégorie de la gestion	0	95	0.0
Scientifique et professionnelle	0	337	0.0
Administrative et du Service extérieur	1	433	0.2
Technique	2	571	0.4
Soutien administratif	0	546	0.0
Exploitation	0	74	0.0
TOTAL	3	2056	0.2

6- Rapport descriptif

Mécanismes de coordination

On a encouragé les gestionnaires à considérer l'embauche d'autochtones. A l'occasion des réunions ayant pour objet la planification de la gestion du personnel, les gestionnaires ont été mis au courant des questions d'intérêt connexe pour le Ministère et invités à proposer des plans d'action concertés en vue de les résoudre. Divers secteurs du Ministère se sont par la suite engagés à faire plus d'efforts en ce sens.

Sous la direction du service de la Planification des ressources humaines, la coordonnatrice des programmes d'égalité d'accès à l'emploi passe régulièrement en revue les demandes de dotation en personnel pour les postes de la région de la Capitale nationale. Les conseillers régionaux en personnel participent régulièrement aux réunions de la gestion pour discuter des procédures de dotation. Cette activité permet ainsi que la candidature des autochtones compétents soit étudiée et présentée aux gestionnaires.

Les administrateurs du personnel fournissent en outre des données mensuelles sur les mesures prises à l'égard des groupes d'employés insuffisamment représentés et des postes vacants (par exemple la consultation des répertoires, les raisons pour lesquelles certaines candidatures ont été ou non retenues). Le Ministère est ainsi en mesure de prévoir les obstacles et les sources de difficultés.

Employés autochtones au service du Ministère - estimation des gestionnaires

Les données sont les mêmes que celles résultant de l'auto-identification.

Postes exigeant une bonne connaissance des autochtones et de leur culture occupés par des autochtones

1980 - Deux postes ont été créés, dont un est encore occupé par un autochtone.

1981 - Trois postes ont été créés. Deux postes demeurent occupés par des autochtones.

1982 - Quatre postes ont été créés. Deux postes demeurent occupés par des autochtones.

La plupart des objectifs de 1982-1983 ont été atteints, mais il reste les sources de préoccupation suivantes :

Trois étudiants du Centre de formation des adultes de Fort Smith ont été embauchés comme stagiaires en inspection radio dans cette localité. Ils ont cependant quitté leur poste moins d'un an après leur nomination.

Les années-personnes étant limitées, on a reporté à une date ultérieure la création d'un poste au Labrador ayant pour objet d'informer les autochtones des progrès accomplis dans le cadre des programmes locaux.

ENTENTES CONTRACTUELLES

Le ministère des Communications a réussi à former un noyau de communicateurs compétents, ce qui facilitera l'extension des services de communications aux régions éloignées. L'avantage le plus remarquable, toutefois, c'est l'effet de cette formation et de cette expérience en communications sur les jeunes du Nord.

Encore cette année, le Ministère a apporté une grande contribution au programme d'emplois d'été pour les jeunes. Dans le cadre des projets fédéraux du programme Été Canada, un nombre global de 127 postes ont été confiés à des autochtones. Ont participé les bureaux régionaux de Vancouver (13), de Winnipeg (72), de Toronto (30) et de Montréal (12).

Bon nombre d'étudiants qui ont obtenu un emploi d'été grâce à ce programme gagnent aujourd'hui leur vie dans le secteur des communications. D'autres font partie d'un noyau de bénévoles compétents qui, dans les petites localités éloignées, contribuent à la survie de nombreuses stations communautaires de faible puissance qui offrent des services de radiodiffusion en langues autochtones.

II

PLANS D'ACTION

1983-1984

1 - OBJECTIFS NUMÉRIQUES CONCERNANT L'ACCROISSEMENT DE LA REPRÉSENTATION DES
AUTOCHTONES POUR 1983-1984

Poste d'affectation dans le programme des carrières du Grand Nord:

OBJECTIF	GROUPE ET NIVEAU	TITRE DU POSTE	LIEU DE TRAVAIL	PROCESSUS DE DOTATION A UTILISER
UN	EL-4	Inspecteur de Radio	Bureau de District de Whitehorse	Programme des carrières du Grand Nord

A l'heure actuelle, il est impossible pour le Ministère d'établir d'autres objectifs réalistes et précis. Comme l'a mentionné le Secrétariat du Conseil du Trésor dans son analyse de nos trois plans d'action à l'égard des groupes d'employés sous-représentés, la nature technique de la plupart des postes du Ministère restreint pour le moment l'augmentation de ces proportions.

Compte tenu des améliorations proposées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, cependant, le Ministère est disposé à étudier la possibilité de créer des postes de stagiaire, en particulier dans les services où l'on reconnaît que certains postes exigent une bonne connaissance des autochtones et de leur culture.

2. Activités prévues en 1983-1984

1. Réviser la politique du Ministère conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor, c'est-à-dire :
 - la remanier;
 - la faire approuver par la haute direction du Ministère et
 - la diffuser.

2. Offrir des séances d'information à l'intention des gestionnaires et des agents de recrutement du personnel, c'est-à-dire :
 - obtenir l'aide de la Commission de la Fonction publique et
 - déterminer quels gestionnaires et employés devraient y assister.

3. Encourager les fonctionnaires des régions à se rendre dans les universités et collèges communautaires fréquentés par les autochtones pour faire connaître le Ministère et à diffuser la brochure du Ministère sur la carrière en électrotechnique dans tous les établissements d'enseignement.

4. Collaborer étroitement avec la Commission de la Fonction publique afin de recevoir les listes des autochtones qui cherchent de l'emploi.

5. Étudier la possibilité de conclure des ententes contractuelles avec des experts-conseils autochtones, pour que ces derniers étudient l'organisation du Ministère et les moyens d'accroître la représentation des autochtones.
6. Créer des postes de stagiaire, en particulier dans les services où l'on reconnaît que certains postes exigent une bonne connaissance des autochtones et de leur culture.
7. Passer en revue chaque jour les demandes de dotation en personnel pour les postes de la région de la Capitale nationale et présenter les candidatures des autochtones compétents aux gestionnaires ainsi qu'aux administrateurs du personnel.

